

# La Lettre du Comité

## février 2015

### Colloque du CHATEFP

**18 et 19 mai 2015 à 9h30**, salle Pierre Laroque, 14 avenue Duquesne, Paris 7<sup>ème</sup>. Le CHATEFP organise un colloque international sur le thème : *Les mains-d'œuvre en France durant la Première Guerre mondiale. Régulations, territoires, recompositions.*

Inscriptions et renseignements :  
[comite.histoire@travail.gouv.fr](mailto:comite.histoire@travail.gouv.fr)

### PUBLICATIONS DU CHATEFP

**Cahier du CHATEFP n°18, décembre 2014**

Ce cahier est consacré à la journée d'études sur les travailleurs chinois en France qui s'est tenue le 12 juin 2014. Trois niveaux d'analyse sont proposés. La première partie est une synthèse des débats de la journée d'études du 12 juin 2014.

La deuxième partie met l'accent sur la participation de la Chine à la Grande Guerre.

Enfin la troisième partie se donne pour objectif d'établir un bilan actuel des relations franco-chinoises.

**Pour en savoir plus :**

[http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-comite-d-histoire,430/les-cahiers-du-comite-d-histoire,18229.html?var\\_mode=calcul](http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-comite-d-histoire,430/les-cahiers-du-comite-d-histoire,18229.html?var_mode=calcul)

### OUVRAGES SIGNALÉS.

**JEANNENEY Jean-Noël et KAUFFMANN Grégoire (dir.),**

**Les Rebelles Une anthologie, Le Monde CNRS Editions 2014**

Hommes d'action, femmes en lutte, écrivains ou artistes, les rebelles ont, un jour, rompu avec les accommodements, les mensonges ou les préjugés de leur temps

### **Hommage à Michel LUCAS**

La mort de Michel LUCAS, survenue le 28 janvier 2015 met fin à la remarquable carrière d'un homme qui se consacra avec un égal succès au service de son pays et au service des administrations sociales. C'est une lourde perte pour le CHATEFP dont Michel Lucas, depuis l'époque où il commença à participer à ses travaux, ne cessa de défendre la recherche en histoire du travail de toute sa volonté et de toute sa passion. Oui, Michel Lucas était un passionné de la chose publique.

Chef de l'inspection générale des affaires sociales, il a enquêté sur une série de sujets, comme la transfusion sanguine, les collectes de sang en prison ou les greffes d'organes, qui touchent aux préoccupations de la société. Il a eu l'ambition de faire de l'IGAS un équivalent de l'inspection des finances dans le domaine sanitaire et social, doté de la même capacité d'expertise et donc de la même crédibilité. Nombre de hauts fonctionnaires qui l'ont connu en gardent un grand souvenir. Commentant son rapport sur la transfusion, Michel Lucas rappelle « *Dans l'affaire de la transfusion, il fallait faire vite : je voulais que ce rapport rende impossible le classement des plaintes que je redoutais. En revanche, en lisant entre les lignes, les responsabilités, y compris celles de l'Etat, sont évidentes. Quand j'écris que le « processus de décision a subi un certain retard, c'est clairement l'administration qui est attaquée* » (interview publié dans Libération 12 février 1993 ; une semaine avant son départ en retraite.)

Président de l'Association pour la recherche contre le cancer, il a bouclé le premier rapport sur la gestion frauduleuse de son prédécesseur. Il a inscrit parmi ses objectifs la nécessité d'une meilleure concertation avec les acteurs de la recherche sur le cancer, la présentation de résultats financiers clairs et transparents et un retour à un débat public plus collégial que par le passé au sein de l'institution. Outre ces propositions de réforme, Michel LUCAS a fait voter par le conseil d'administration le principe de la rupture des relations commerciales de l'ARC avec les prestataires de service regroupés au sein du groupe « International Development ». Le 23 février 2005, la Cour des comptes rendait public un nouveau rapport sur les comptes de l'association qu'elle concluait en termes élogieux : « *Le nouveau conseil d'administration mis en place en 1996, et particulièrement son Président, ont accompli un travail considérable pour bâtir une association fonctionnant sur des bases entièrement nouvelles, marquées par la rigueur de la gestion, la transparence des actions, la qualité des procédures suivies* ». Michel LUCAS, alors chef de l'IGAS, avait été alerté par un donateur de l'ARC en 1984. Il consacre alors douze ans de sa vie à mettre à jour les malversations de J. CROZEMARIE. « *Je souhaite rendre aux donateurs l'ARC en laquelle ils avaient confiance avant le scandale* », déclarait-il en 1996. L'ARC peut publiquement redresser la tête et poursuivre l'esprit tranquille sa mission de financement de la recherche sur le

pour faire de leur vie un combat. S'ils se sont battus avec la plume, c'est qu'ils connaissent le pouvoir des mots pour éveiller les consciences, résister à l'oppression et transformer le monde.

Faire connaître ou redécouvrir ces grands textes est l'objet de cette anthologie. Plus de vingt spécialistes y abordent les formes et les acteurs les plus mémorables de la rébellion : les jansénistes, Voltaire, la contre-révolution, Victor Hugo, la révolution romantique, le Printemps des peuples, les abolitionnistes, Jean Jaurès, les anarchistes, Georges Clemenceau, Léon Blum, Charles de Gaulle, les résistants, Georges Bernanos, la révolution féministe, François Mauriac...

En se rebellant, ces voix de la liberté ont affirmé leur refus des immobilismes et des conformismes. Leurs écrits n'ont rien perdu de leur force ni de leur justesse, et restent des manuels d'insoumission pour les temps actuels.

#### **XAVIER VIGNA, Les ouvriers dans la France des usines et des ateliers, Les arènes, 2014**

De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au cœur des années 1970, des millions d'hommes et de femmes sont devenus ouvriers. La mine, les hauts-fourneaux, les chaînes de l'automobile ou l'agroalimentaire avaient besoin de bras. Arrivant des campagnes françaises, de Pologne, d'Italie ou d'Afrique du Nord, ils ont appris un métier inconnu et sont parfois entrés jeunes à l'usine. Ils ont connu des conditions de travail inimaginables aujourd'hui. L'histoire des ouvriers est faite de combats, de luttes, mais aussi de solidarité, de poèmes et de chansons, de mariages et d'amitiés. Les grèves, les embrasements politiques, la vie qui s'améliore peu à peu au fil du temps, racontent un quotidien tissé de fierté et d'émotions.

Un album d'exception pour se souvenir et parfois découvrir la grande histoire des gens ordinaires, notre histoire à tous.

#### **BRUNO CABANES, Août 14. La France entre en guerre, Editions Gallimard, 2014**

1<sup>er</sup> août 1914, la guerre fait irruption dans la vie de millions de Français. En quelques semaines, à Paris, dans les villes et les campagnes, tout a été bouleversé. Brutalement séparés, couples et familles

cancer. Le chemin a été difficile et n'aurait pu se faire sans la présence de Michel LUCAS, unanimement réputé pour sa ténacité et son intégrité.

Le grand intérêt que portait Michel LUCAS au patrimoine administratif et humain, à l'évolution de la politique du travail, sa conviction de plus en plus profonde que l'histoire des ministères sociaux est insuffisamment traitée, l'incitèrent à accepter en 2002 le poste de président du CHATEFP. Il employa son inlassable puissance de travail et toute son énergie à mettre en mouvement l'énorme mécanisme administratif qui était nécessaire à résoudre les délicats problèmes techniques et politiques soulevés par l'organisation du centenaire du ministère du travail. C'est à lui que le CHATEFP doit d'avoir acquis une vraie reconnaissance parmi les universitaires. Ce n'était pas seulement pour lui un devoir, c'était un plaisir de suivre les progrès de la recherche qu'il encourageait de son mieux, heureux quand des thèses ou de nouveaux ouvrages venaient couronner ses efforts.

De ses réflexions en qualité de Président du CHATEFP, je ne citerai qu'un seul témoignage, car il est emblématique de la profondeur de sa culture et de la pertinence de ses interrogations. Dans la préface qu'il rédigea pour le livre du centenaire (*Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du travail 1906-2006*, la Documentation Française, 2006), il écrivait « *Ce ministère vit une sorte de mouvement perpétuel, mais dans quelle direction ? Quelles sont les relations entre les structures administratives et les structures sociales ? Jusqu'où peut aller la recherche de la cohésion sociale ? Quelles formes de solidarité et de prévoyance organiser compte tenu de la composition sociologique de la population ? Que reste-t-il des fonctions du tout premier ministère du travail et de la Prévoyance sociale ? Durant cent ans, a-t-il changé de nature ? Ces questions qui auraient nécessité des mises en perspective thématiques et une réflexion sur les rémanences et récurrences, restent sans réponse* »

Chacun des membres du comité qui, comme moi, a travaillé sous sa direction, aura le sentiment que sa disparition est une perte personnelle. Ceux qui ont travaillé avec lui et restent sur la brèche trouveront quelque réconfort dans la pensée que, grâce à la poursuite de leur action au sein de ce ministère, ils peuvent aider à ce que ses convictions ne soient pas trahies par les événements, mais trouveront leur prolongement dans l'avenir.

Cheikh LO

Secrétaire général du CHATEFP

#### **DOCUMENTS : REGARD SUR LE PASSÉ**

##### **Circulaire du 26 novembre 1914<sup>1</sup>**

Sur un total de 114 inspecteurs départementaux, 66 sont mobilisés et 3 postes sont vacants ; l'absence de renseignements concernant ces 69 sections d'inspection départementale ne permettrait pas d'établir, pour l'année 1914, des tableaux ou des rapports d'ensemble comparables, à aucun point de vue, à ceux des années précédentes. D'autre part, par suite de la mobilisation et du trouble qu'elle a apporté dans l'activité industrielle de notre pays, les

<sup>1</sup> Adressée aux inspecteurs divisionnaires

ignorent tout de l'avenir qui les attend. Les hommes partent au front avec l'idée d'un conflit court et la certitude d'une guerre juste. Trois semaines plus tard, une défaite militaire aux frontières fera planer le spectre d'une déroute, tout juste évitée grâce à la victoire sur la Marne début septembre.

Pour saisir la fébrilité de ce premier mois de la Grande Guerre, Bruno Cabanes interroge les témoignages des contemporains, des Mémoires et des correspondances jusqu'ici inexplorés, les rapports des préfets ou les relations de police. Il restitue les émotions de l'entrée en guerre, les espoirs, les épreuves, les incertitudes et les rumeurs qui forment les différents paysages de la mobilisation.

*Août 14* renouvelle l'interprétation du basculement dans la guerre totale. On situe souvent le premier tournant de 1914 à l'automne, quand la guerre de mouvement fit place à la guerre des tranchées. Or, les premières semaines ont été de loin les plus meurtrières : l'histoire de ce mois d'août est déjà une histoire de la mort de masse et des deuils familiaux. Il ne fallut que quelques jours, au plus quelques semaines, pour que la France entre déjà pleinement dans la guerre.

**MAURICE AGULHON, Les mots de la République, Presses Universitaires du Mirail, 2007**

La République : la plus commune des choses et le plus commun des mots, au moins pour un Français. Il a fallu pourtant en recenser cinq. Chacune a apporté son lot d'institutions et de symboles, tout en s'inscrivant dans une continuité fondamentale, qu'il s'agisse de Marianne, des couleurs, des notions de droite et de gauche, de nation et de patrie, d'école et de morale.

**CHRISTINE JAKSE, L'enjeu de la cotisation sociale, préface de Bernard Friot, Editions du croquant, 2012**

### ***A LIRE DANS LES REVUES.***

**Droit social**, décembre 2014

Dossier : La réforme de la formation professionnelle

**Les Cahiers de la Fonction publique**, novembre 2014

dispositions légales réglementant le travail n'ont pu recevoir, depuis le mois d'août, qu'une application restreinte. Dans ces conditions, j'ai décidé d'ajourner la confection des états statistiques et du rapport d'ensemble que les inspecteurs du travail auraient normalement établis à la fin de cette année, pour 1914. Je vous serais très obligé d'en informer vos collaborateurs mobilisés et non mobilisés.

### **Circulaire du 5 février 1915<sup>2</sup>**

*Institution de commissions mixtes chargées d'étudier les questions relatives au maintien du travail national*

Dès le jour de la mobilisation générale, le Gouvernement s'est préoccupé de rechercher la solution des problèmes relatifs au maintien du travail national, que l'appel sous les drapeaux d'un nombre considérable d'employeurs et de salariés a sensiblement affecté. Le ministère du travail, en ce qui le concerne, s'est tenu en communication avec la commission permanente du Conseil supérieur du travail, où siègent les représentants élus du monde du travail, patrons, ouvriers, employés, ainsi qu'avec les fédérations et unions patronales et ouvrières ; il a procédé à de multiples enquêtes touchant les moyens de régulariser la vie industrielle et de restreindre le chômage, en même temps qu'il prenait des mesures pour parer à ce chômage, et il a signalé aux ministres compétents les vœux que lui adressaient patrons et ouvriers lorsque ces vœux ne rentraient pas dans ses propres attributions.

Mais l'action des administrations centrales ne peut s'étendre à toutes les questions d'ordre local que soulèvent dans les diverses régions les conditions particulières du travail et de la production. Il est donc nécessaire qu'à cette action corresponde dans chaque département une intervention analogue des pouvoirs publics, avec le concours des corps et groupements professionnels, par lesquels s'expriment les vues des intéressés, patrons et ouvriers. Déjà, dans quelques départements, il a été constitué des commissions mixtes dont les éléments ont été trouvés dans les fédérations patronales et ouvrières, dans les syndicats importants de patrons et d'ouvriers et aussi dans les chambres de commerce, les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes, les commissions départementales du travail, qui renferment des hommes expérimentés en matière économique et professionnelle. Je vous invite, si vous n'avez déjà pris une telle initiative, à organiser un corps consultatif ainsi composé dont les avis vous seront particulièrement précieux. Vous en choisirez les membres parmi les corps officiels ci-dessus désignés et les syndicats les plus importants. Les patrons et les salariés seront en principe appelés en nombre égal dans ces commissions. Mais il pourra parfois être opportun d'y admettre aussi quelques personnes n'appartenant ni au monde patronal ni au monde ouvrier et dont la compétence vous semblerait utile au succès des études à poursuivre. Enfin, vous désignerez la personne chargée de présider aux délibérations.

La commission mixte départementale recherchera d'une manière précise et vous indiquera, pour chaque industrie de la région, les mesures pratiques immédiatement réalisables qui lui paraîtront propres à activer le retour à la vie économique normale. Elle s'occupera du recrutement de la main-d'œuvre, de l'approvisionnement en matières premières, des débouchés nécessaires aux produits fabriqués. En ce qui concerne notamment le placement des ouvriers, elle pourra utilement constituer un office départemental de placement, lequel se tiendra en contact avec les bureaux municipaux, les fonds de chômage, les syndicats patronaux et ouvriers ; plusieurs départements ont déjà obtenu, par de tels offices, les meilleurs résultats pour l'emploi des chômeurs et des réfugiés. Elle devra, enfin, se préoccupant dès aujourd'hui de l'avenir, vous indiquer les branches d'industrie où un effort immédiat doit être tenté en vue de préparer, par un apprentissage méthodique, des travailleurs qualifiés dont

<sup>2</sup> Adressée aux préfets



Dossier : Les risques psychosociaux

## Les Cahiers français, janvier-Février 2015 :

La Fonction publique, quelles évolutions ?

## Santé au Travail, n°88, octobre 2014

Dossier : 5000 cancers professionnels.

En 1924, la première loi d'insertion des handicapés, par Catherine Omnès, professeur d'histoire, membre de la commission scientifique du CHATEFP

## L'Actualité juridique, droit administratif (AJDA), 15 décembre 2014

Dossier : Responsabilité : Indemnisation d'un fonctionnaire non affecté à un emploi dans un délai raisonnable

-----  
***Merci de nous faire part de vos suggestions. Vous pouvez également nous transmettre des documents.***

-----  
**Contacts :**

*Cheikh Lo*

tél : 01 44 38 35 39 – courriel :

[cheikh.lo@travail.gouv.fr](mailto:cheikh.lo@travail.gouv.fr)

***directeur de la publication :***

-----  
***Pour en savoir plus:***

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/espaces.770/travail.771/institutio.nnel.799/le-ministere.808/le-ministere.149/le-comite-d-histoire.430/>

Mintranet : rubrique "Le Ministère" CHATEFP

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

39-43 quai André Citroën

75739 Paris cedex 15

tél : 01 44 38 35 48

[comite.histoire@travail.gouv.fr](mailto:comite.histoire@travail.gouv.fr)

le besoin se fera sentir de façon particulièrement intense au lendemain d'une longue guerre. Je vous signale les bons résultats obtenus, en ce moment, pour les industries où la chose est possible, par le système qui fait alterner, dans les heures du jour, un travail de durée réduite à l'atelier ou au chantier et les séances des cours professionnels. Il permet, lorsque l'ouvrage est peu abondant, d'employer un grand nombre d'enfants tout en soignant leur éducation technique. Dans les industries, au contraire, où l'ouvrage est abondant actuellement et les commandes pressées, des efforts devront être faits pour que les apprentis ne soient cependant pas éliminés.

Ces commissions pourraient également avoir souci de maintenir, dans la région, des conditions de travail en accord, autant que possible, avec les contrats professionnels pratiqués couramment. Mais ici il est nécessaire, si l'on veut éviter à la fois des confusions d'attributions et des abus de pouvoir, de rappeler le régime en vigueur. Pour tout ce qui concerne les travaux exécutés pour le compte de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance, les décrets du 10 août 1899 ont déjà prévu le recours à des commissions mixtes formées de représentants des patrons et des ouvriers appartenant aux industries intéressées, qui ont mission de constater les salaires normaux et courants, les durées normales et courantes de travail pratiquées dans l'industrie privée.

Bien que les décrets du 10 août 1899 ne visent que les marchés passés pour le compte des administrations publiques, la publicité donnée aux constatations ainsi faites peut dépasser de beaucoup le champ de ces marchés. Les bordereaux de salaires publiés par ces administrations font connaître un cours des salaires, une durée normale du travail, fondés sur la pratique et le consentement général et dont chacun – patron et ouvrier – sait qu'ils représentent la durée normale, le cours régulier pour la saison. Patrons et ouvriers les prennent tout naturellement pour base de leurs contrats, et même lorsqu'ils s'en écartent, en subissent l'influence régulatrice. Il est donc permis de penser que dans le développement de l'application des décrets de 1899, dans le fonctionnement régulier des commissions mixtes qu'ils instituent, dans une large publicité donnée à leurs bordereaux, on trouvera un correctif efficace aux fléchissements de salaires qui auraient pu se produire à la faveur des difficultés économiques de la première heure.

Dans ce domaine, les commissions nouvelles pourront jouer un rôle utile. Il leur appartiendra de demander communication des bordereaux déjà établis en vertu des décrets de 1899 ; au besoin, de demander qu'ils soient complétés s'ils laissent de côté des professions importantes, ou vérifiés à nouveau par les commissions compétentes s'ils sont trop anciens ; de proposer, s'il y a lieu, qu'une publicité suffisante leur soit donnée. Dans la mesure du possible, pour les industries fonctionnant normalement, elles pourront également, sur la demande des intéressés, s'efforcer d'obtenir aimablement des patrons et des ouvriers que la rémunération du travail reste conforme aux usages locaux.

Je vous prie de me faire savoir quelle suite aura pu être donnée, dans votre département, aux indications fournies par la présente circulaire. J'attacherais du prix à ce qu'il me fût rendu compte, chaque mois, par un bref résumé, des mesures demandées par les commissions mixtes pour le maintien du travail national et des mesures réalisées sur leurs avis.